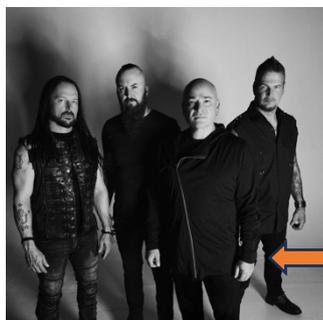


ARGUMENTATION ORALE COLLABORATIVE

Autour de notre problématique : la voix peut-elle définir un style de musique ?

A. ECOUTE :



A l'écoute de *The sound of silence* (chanson de Simon and Garfunkel, en 1964) mais ici interprété par le groupe Disturbed, posons-nous quelques questions et préparons les arguments pour notre groupe en fonction de nos ressentis.



cours de Mme Cazagou 2024

B. ARGUMENTATION : je prépare mon argumentation en répondant aux questions suivantes.

1. Quelles particularités à cette voix ?

.....

.....

2. Est-ce qu'elle nous permet de définir précisément un style ?

.....

.....

3. Remarquez-vous des changements au fur et à mesure de l'extrait ?

.....

.....

4. Est-ce que vous percevez un lien entre la voix et la partie instrumentale ?

.....

.....

C. COLLABORONS AFIN DE SAVOIR SI SEULEMENT AVEC LA VOIX ON PEUT DEFINIR UN STYLE DE MUSIQUE ?



D. VALIDATION DES COMPETENCES DU SOCLE COMMUN

Ce que je suis arrivé(e) à faire	J'y suis arrivé(e)	C'est encore un peu compliqué pour moi	Je n'y arrive pas pour l'instant
Domaine 1. 4 : Langage des arts et du corps			
Formuler mon ressenti personnel sur une musique, être capable d'argumenter.			
Identifier une technique vocale, ce qu'il est arrivé à faire avec sa voix.			
Domaine 3 : formation de la personne et du citoyen.			
Confronter mon opinion à celle des autres en prenant la parole devant le groupe			